




# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/78

## OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE

Envoyé en préfecture le 31/05/2018  
Reçu en préfecture le 31/05/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180529-2018\_78-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit  
à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat  
Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/78

Envoyé en préfecture le 31/05/2018  
Reçu en préfecture le 31/05/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180529-2018\_78-DE

## **OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-4 portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement ;

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la demande de l'association « L'AAPPMA de l'Eau Bourde » du 5 février 2018 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

### **EXPOSE**

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes a la responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

De 2007 à 2017, la CCM a accordé à l'AAPPMA une subvention de 1 300 € (dotation exceptionnelle en 2009 : 2 600€) afin de l'accompagner dans ses missions de protection des milieux aquatiques. Cette subvention vient en complément de la mise à disposition du plan d'eau de la technopole de Montesquieu, pour l'alevinage et la pêche par vidange.

En 2018, afin de poursuivre ce partenariat pour la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, la Communauté de Communes de Montesquieu accorde à nouveau une subvention afin d'assister cette association dans ses missions de :

- surveillance via sa garderie privée composée de trois personnes assermentées,
- information à la CCM en cas de pollution, mortalité piscicole, embâcles dangereuses,
- communication auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser sur la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la vie piscicole,
- participation à l'étude de la faune piscicole (études IRSTEA, pêches électriques),
- participation à l'animation de la marche cantonale,
- participation à la journée « Nettoyons la nature »,
- participation à la protection du milieu aquatique (faune et flore) et de la qualité de l'eau.

Le montant de la subvention 2018 est :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
AAPPMA	Campagne 2018	1 300 €



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/78

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018, selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et que les fonds pourront être payés sur l'exercice.

Fait à Martillac, le 29 Mai 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*